

**NOTE AUX BANQUES N°89-16  
DU 17 MAI 1989**

**OBJET** : Communication des données relatives aux risques et à la situation mensuelle comptable.

Il m'a été donné de constater que les déclarations des risques ainsi que les situations mensuelles comptables et annexes sont communiquées à la Banque Centrale de Tunisie avec un grand retard et ne comportent pas toujours tous les éléments d'information nécessaires à leur traitement.

Aussi, les banques sont-elles invitées à faire preuve de plus de célérité et de diligence dans l'établissement et la communication des documents susvisés.

Par ailleurs et en vue de permettre aux services de l'Institut d'Emission de suivre à temps l'évolution de la monnaie et du crédit et de fournir au système bancaire la situation consolidée y afférente le plus tôt possible, les banques sont invitées également à transmettre, à la Banque Centrale, le 10 de chaque mois, un état de leurs dépôts et concours en dinars arrêtés à la fin du mois précédent et établi selon le modèle ci-joint.